

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2023

Le dix-huit octobre deux mil-vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LANCIEN Sidonie – Maire, M. GIRARD Freddy – Adjoint au Maire, M. BRIGAT Frédéric, Mme HULIN-VIARD Julie, Mme WALLECAN Dominique.

ABSENT EXCUSÉ : M. LE BERTRE Florent – Adjoint au Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JULIN-VIARD Julie.

Madame le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 5 juillet 2023. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

I. BOUCHE À INCENDIE – LE MAUPERTUIS :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer la bouche à incendie située au Maupertuis.

Suite à la reconnaissance opérationnelle annuelle du SDIS, celle-ci n'est plus en état de fonctionner.

De ce fait, Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis reçu par VÉOLIA pour un montant de 3 239,06 € H.T.

De plus, Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible de déposer une demande de D.E.T.R pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de réaliser le remplacement de cette bouche à incendie et autorisent à l'unanimité Madame le Maire à déposer une demande de D.E.T.R.

II. ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX :

➤ *Projet*

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux proposé par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE 27) pour la programmation 2024.

Cette première tranche de travaux concerne :

- Le centre bourg, direction la route de Bosquentin
- La route de Fleury, du centre-bourg vers la Mairie.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la part communale de ces travaux serait réparti comme suit :

- Dépenses de fonctionnement = 16 667,00 €
- Dépenses d'investissement = 37 083,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces travaux d'enfouissement et autorisent Madame le Maire à inscrire ces montants au budget 2024.

➤ *Prêt*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de réaliser un emprunt pour réaliser ces travaux d'enfouissement afin de ne pas puiser dans l'excédent d'investissement du budget communal.

Plusieurs simulations ont été réalisées (crédit agricole et caisse d'épargne) pour un montant de 40 000,00 €.

Après avoir étudié ces propositions, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'inscrire un emprunt au budget 2024. Celui-ci sera à signer lorsque les travaux du SIEGE 27 seront engagés.

III. SALLE DES FÊTES :

Madame le Maire présente aux membres du conseil les différents devis reçus concernant les divers travaux à réaliser à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de retenir les devis suivants :

- Acquisition et installation d'un lave-vaisselle – Ent. WEICHERDING
- Sanitaires PMR – Ent. WEICHERDING
- Maçonnerie toilettes – Ent. PATRELLE

De plus, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la D.E.T.R et du fonds de concours proposé par la CDCLA tous les ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à déposer ces demandes de subvention et à inscrire ces dépenses au budget 2024.

IV. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel signé auprès de l'ADICO concernant le RGPD est arrivé à son terme et qu'il est nécessaire de renouveler celui-ci.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à renouveler ce contrat.

V. PARTICIPATION COMMUNALE :

➤ *Voyage à Ouistreham avec le Souvenir de Mortemer*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un voyage à Ouistreham était organisé en septembre dernier par le Souvenir de Mortemer.

Considérant que Monsieur Daniel MAINZEREL, porte drapeau de la commune a participé à cet événement, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre en charge la participation de ce voyage à hauteur 85,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

VI. 11 NOVEMBRE :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'organiser dès aujourd'hui le repas communal du 11 novembre prochain.

De ce fait, plusieurs propositions ont été étudiées par les membres du conseil municipal et le traiteur LEROY a été retenu pour assurer l'évènement.

Les habitants seront conviés comme chaque année par le biais d'un courrier.

VII. NOËL COMMUNAL :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'organiser dès aujourd'hui le Noël communal.

Pour les enfants : Madame le Maire rappelle que les enfants qui reçoivent le cadeau de Noël communal doivent avoir entre 0 et 11 ans et être inscrits au regroupement scolaire de la commune.

Monsieur Freddy GIRARD, Adjoint au Maire, se charge de solliciter les familles concernées.

Pour les aînés : Madame le Maire rappelle que le colis des aînés est distribué aux administrés de Lilly de 65 ans et plus. Madame Dominique WALLECAN et Madame Julie VIARD, conseillères municipales se chargent de réaliser ces paniers gourmands.

VIII. RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est obligatoire de nommer un référent déontologue des élus locaux.

Plusieurs référents ont été proposés par le Centre de Gestion de l'Eure.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à désigner le référent déontologue qui répondra favorablement pour représenter la commune.

Questions diverses :

- Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une association « Sauvegarde de l'environnement du Pays de Lyons » a été créée afin de protéger l'environnement, notamment la flore et la faune, les paysages et le patrimoine culturel contre toutes les atteintes qui pourraient leur être portés, notamment par l'implantation d'éoliennes et des équipements liées.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un rendez-vous avec le CAUE27 est fixé au 10 novembre prochain à 14h, afin d'être conseillés sur les projets futurs du terrain de la maison abandonnée.
- Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le bois coupé lors de l'entretien du terrain abandonné sera bientôt mis à disposition pour les personnes qui ont participé à cette journée.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la Mairie a été visitée et que le coq emblématique de la commune, posé sur la cheminée, a été volé. Une fenêtre a été cassée et doit être réparée. L'assurance communale a été prévenue et un dépôt de plainte a été fait auprès de la Gendarmerie.

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un devis pour la peinture de la salle des fêtes sera réalisé prochainement.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association des Maires Lyons-Andelle organise une « conférence – débat » autour de la gestion des cimetières le 21 novembre prochain à Vascoeuil.
- Monsieur Frédéric BRIGAT, conseiller municipal, rapporte aux membres du conseil municipal les sujets de la dernière réunion du SIEVN.